

Procès Verbal de mise à disposition de biens établi en application des articles L.1321-1 à 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2000 portant création du Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SICTOM de CONDOM en date du 17 mars 2000 portant transfert de la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilées au Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées ;

Il est convenu entre

Le SICTOM de CONDOM, représenté par son Président, M. Gérard DUBRAC

D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées, représenté par son Président, M. Francis DUPOUEY,

D'autre part,

Que les biens et équipements ainsi que les contrats y afférents sont mis par le SICTOM de CONDOM à disposition du Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées à compter du 1^{er} janvier 2001 afin de lui permettre l'exercice de ses compétences.

La liste exhaustive des biens transférés, leur consistance, leur situation juridique ainsi que leur état et l'évaluation de leur remise en état éventuelle est la suivante :

A) BIENS IMMEUBLES

I. CONSISTANCE

1) Bâtiments

a) *Surface bâtie hors œuvre*

Pour copie conforme
Le Directeur

Laurent PEREZ

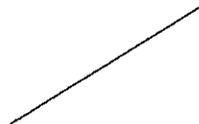
Désignation des bâtiments (fonction principale)	Nombre de niveaux (sous- sol compris)	Surface bâtie au sol (emprise)	Surface développée hors œuvre de tous les niveaux
Bureau , sanitaires , broyage	2	120 m2	160 m2
Local presse et triage	1	98 m2	98 m2
Atelier et sanitaires	1	28 m2	28 m2
Total hors œuvre (m2)		246	286

b) Surface utile des locaux

Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface utile totale en m ²
Réception O.M	1	44
Bureau + sanitaires	1+1	20
Support broyeur	1	20
Réception O.M broyées	1	56
Local électrique + coin repas	1+1	20
Presse + triage	1	98
Atelier	1	28

c) Surface des bâtiments démontables

-
-
-



2) Aires non bâties (en m²)

- aire de stockage compost : 400 m² empierrés

3) Surface des terrains au cadastre (en m²)

- 97 790 m²

4) Nature des toitures

Bac acier

5) Mode de chauffage

Électrique

II. SITUATION JURIDIQUE

1) Les terrains

Propriétaire : SICTOM DE CONDOM

Références cadastrales :

Commune de Gondrin : Section F ; n° 142, 144, 156, 157, 158, 159, 410, 413

2) Les bâtiments

Propriétaire : SICTOM DE CONDOM

3) Les bâtiments démontables

/

4) Servitudes connues

- Ruisseau

-

III. ÉTAT DES BIENS ET ÉVALUATION DE LEUR REMISE EN ÉTAT

1) Appréciation globale sur l'état des biens

Catégorie d'ouvrage	Année de réalisation ou de rénovation	État des biens	Description des principaux désordres	Existence d'études ou de devis
Réception OM +bureau	1981	bon	Peinture bureau et sanitaires	non
Local presse + triage	1992	bon		non
Atelier et sanitaires	1992	bon	Remettre en état coin sanitaire	non
Pont bascule	1981	bon		non

2) Commentaires éventuels relatifs à certains équipements et bâtiments

Voirie et espaces extérieurs : Bon état (aménager la sortie du pont bascule côté lagune), reprofilage des fossés à faire (nettoyage des lagunes fait en 1998)

Réseaux : RAS

Sécurité : 4 extincteurs 5 kg poudre : 1 au bureau, 1 à l'atelier, 1 au niveau de la cuve à gasoil, 1 au local de la presse

Gros œuvres : Bon état

3) Travaux en cours

NEANT

IV. NATURE DES CONTRATS, OBLIGATIONS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES

Liste des contrats et montants annuels TTC

- APAVE : 3 000 F/an (vérification engins , broyeur , trieur)
- Assurance : Responsabilité Civile : 2 450 F/an ; Dommage aux biens : 9 690 F/an
- EDF : 107 000 F/an
- Syndicat des Eaux Armagnac-Ténarèze : 3 500 F/an
- Mairie de Gondrin : 30 000 F/an (participation à l'entretien du chemin rural d'accès au site)
- Pont bascule : 2 000 F/intervention (pas de contrat)
- BRIDAT : Vérification extincteurs (pas de contrat)
- Dératisation : pas de contrat, achat direct

B) BIENS MEUBLES

I. SITUATION JURIDIQUE

Sont concernés par le transfert de biens, tous les biens meubles utilisés pour l'exercice de la compétence des traitement des déchets ménagers, quel que soit le régime d'acquisition ou de propriété.

II. CONSISTANCE

1) Liste des équipements d'une valeur de remplacement supérieure à 5 000 Francs TTC environ. et de tout le matériel informatique

Nature	Nombre	Nature	Nombre
Remorque benne (petit haillon) Date d'acquisition : 1981	1	Chargeur Manuscopic MLT 625 Date d'acquisition : 1992	1

Remorque benne (pour broyeur) Date d'acquisition : 1992	1	Remorques " plateau " Date d'acquisition : 1992	2
Tracteur 845 IH Date d'acquisition : 1984	1	Chargeur Hanomag 55 D Date d'acquisition:1992 "Occasion"	1
Micro-tracteur tondeuse Date d'acquisition : 1988	1	Pont bascule (14 x 3)	1

2) Remarques concernant l'ensemble du mobilier, matériel ou équipement

1 Bureau, 2 chaises, 1 réfrigérateur, 1 télévision
1 Meuble, 1 téléphone, 1 minitel, 1 calculatrice

III. ÉTAT DES BIENS ET ÉVALUATION DE LEUR REMISE EN ÉTAT

1) Liste des équipements d'une valeur unitaire de remplacement inférieure à 5 000 F TTC

Nature	État des biens (répartition en pourcentage)					
	Neuf	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Total
Matériel de bureau			100%			100%
Outillage/Atelier			100%			100%
Petit mobilier			100%			100%
Matériel d'entretien des espaces verts			100%			100%
Matériel d'entretien des locaux			100%			100%

2) Liste des équipements d'une valeur unitaire de remplacement supérieure à 5 000 F TTC. et de tout le matériel informatique

Nature	État des biens (répartition en nombre)					
	Neuf	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Total
Remorque benne (petit haillon)			1			1
Remorque benne (pour broyeur)				1		1
Tracteur 845 IH		1				1
Micro-tracteur tondeuse		1				1
Chargeur Manusopic MLT 625			1			1
Remorques " plateau "				2		2
Chargeur Hanomag 55 D			1			1

Fait à Gondrin, le

Pour le SICTOM de CONDOM
Le Président

Pour le Syndicat Mixte
Le Président

SICTOM DU SECTEUR
DE CONDOM
MAIRIE DE CONDOM

Gérard DUBRAC

Francis DUPOUEY

Reçu au bureau
des Collectivités locales

le

- 7 JAN. 2002



Liste des équipements et du petit matériel
d'une valeur de remplacement inférieure à 5000 F TTC

ANNEXE

Liste petit matériel

- 1 Indicateur de poids + imprimante (pont bascule)
- 1 Bureau
- 1 Minitel
- 1 Téléphone Fax
- 1 Machine à calculer
- 1 Ventilateur
- 1 Machine haute pression eau froide 200 bars (karcher)
- 1 Machine haute pression EC / EC 150 bars (karcher)
- 1 Pompe à graisse pneumatique
- 1 Débroussailleuse
- 1 Perceuse sans fil
- 1 Meuleuse
- 1 Pince multiple
- 1 Pince coupante
- 1 Pince universelle
- 1 Pince becs ½ ronds
- 1 Jeu de tournevis
- 1 Jeu de clés mixtes de 6 à 32
- 1 Jeu de clés à douilles 6 à 24
- 1 Petit cliquet avec douilles de 6 à 24
- 1 Pince étau
- 4 Marteaux
- 2 Chasses goupilles
- 1 Clé pour filtre à huile
- 1 Jeu de clés torx
- 1 Scie à métaux
- 1 Extracteur
- 1 Multimètre
- 1 Pince à riveter
- 1 Enrouleur
- 1 Compresseur + pistolet + soufflette + poignée de gonflage
- 1 Poste à souder 220 v
- 1 Poste à souder 380 v
- 1 Pulvérisateur à dos
- 1 Taille haie manuel
- 1 Chargeur de batterie

- 1 Etau
- 2 Serres joints
- 1 Chariot porte tout (diable)
- 1 Echelle 8 m
- 1 Echelle 4 m
- 1 Palan 1 tonne
- 1 Aspirateur souffleur thermique
- 1 Meule
- 1 Clé pneumatique
- 1 Clé à griffe
- 1 Pied de biche
- 2 Clés universelles
- 2 Limes